

Question écrite de Mme Kattrin JADIN au ministre de l'Intérieur concernant le système ANPR de reconnaissance des plaques

Kattrin JADIN (MR) :

Le système de caméras intelligentes ANPR permet une reconnaissance des plaques d'immatriculation des véhicules et pourrait, à l'avenir, faire de la reconnaissance faciale. Lesdites caméras sont extrêmement utiles dans le contexte sécuritaire actuel et la lutte contre le terrorisme. À cet effet, le projet permettrait déjà, sans pour autant stocker les données continuellement, la comparaison entre des listes spécifiques et les bases de données des ANPR.

1. Combien de caméras ANPR seront à terme installées? Est-il envisagé d'étendre le système aux gares? Dans l'affirmative, lesquelles? Que représente le budget total pour la mise en place de ce système?
2. Quand sera-t-il possible de faire de la reconnaissance faciale avec ce système?
3. Combien de pays sont équipés avec ce type de caméras? Quelles sont leurs conclusions sur l'utilisation de ces caméras?

Ministre de l'Intérieur :

1. Le plan global dans le cadre de la lutte contre le terrorisme prévoit l'installation de +/- 1.000 caméras dans +/- 250 sites sur les grands axes autoroutiers, les rings, les échangeurs et les postes frontières. Concernant l'installation de caméras ANPR dans les gares, j'ai connaissance que, dans le cadre de la provision interdépartementale pour la lutte contre le terrorisme, la SNCB-Infrabel a reçu un budget pour équiper les gares de nouvelles caméras, et que de plus, un système de reconnaissance faciale, couplé à ces caméras, est en phase de test. Je vous renvoie donc vers mon honorable collègue de la Mobilité pour de plus amples renseignements. Pour le réseau autoroutier et l'installation du backoffice national, il s'agit d'un montant de +/- 35 millions d'euros. Le coût annuel d'entretien est estimé entre 6 à 10 % du montant en investissement. 2. Vous devez d'ailleurs comprendre que la reconnaissance faciale sur les caméras ANPR n'est pas une évidence et que la génération actuelle de caméras n'est pas en mesure de fournir de bons résultats. Cela est notamment lié à la distance entre les caméras et les véhicules photographiés, à l'angle dans lequel ils se trouvent, généralement oblique pour pouvoir bien enregistrer le numéro de plaque, aux conditions atmosphériques (pluie, neige, brouillard, etc.), à la lumière qui se reflète sur la vitre avant, etc. C'est donc une piste qui offrira probablement des possibilités à l'avenir mais qui n'est pas encore à l'ordre du jour actuellement. 3. Le système ANPR est utilisé dans plusieurs pays dont la France, les Pays-Bas, la Suisse, le Danemark, la Finlande, la Grande-Bretagne, etc. Leurs conclusions sur l'utilisation de ces caméras ne sont pas connues de mon office. Les autorités de ces pays continuant à investir dans ce système, je suppose donc qu'ils sont convaincus de l'utilité de cet instrument dans la lutte contre le terrorisme et la

criminalité grave. Le système ANPR est déjà utilisé depuis longtemps dans différentes villes et communes en Belgique (comme entre autres à Turnhout et Malines) et a prouvé son utilité et sa plus-value à de nombreuses reprises. La police de Regio Turnhout par exemple dispose de 65 sites ANPR avec au total 148 caméra ANPR.